

Les maires du Gers et le président de la Fédération Départementale des Chasseurs du Gers refusent la suppression programmée de la chasse de la palombe (pigeon ramier) au filet en palombière

La commission européenne a décidé de renvoyer la France devant la **Cour de Justice européenne** pour non-respect des dispositions de la directive européenne sur les oiseaux.

En France, et plus particulièrement dans le Sud-Ouest, **la chasse de la palombe au filet est une pratique ancestrale** profondément ancrée dans la culture et l'identité du Sud-Ouest. Pratiqué dans 5 départements français (Gers, Gironde, Landes, Lot et Garonne et Pyrénées Atlantiques), ce mode de chasse est enraciné dans notre patrimoine local. Il constitue un véritable **marqueur de notre identité régionale**.

Cette prise de position génère un vent d'incompréhension et une colère qui vont exacerber un sentiment anti-européen déjà bien présent. À l'heure où des problématiques bien plus graves touchent l'Europe.

L'Europe s'est construite en tenant compte des identités culturelles de chaque Etat membre. Manifestement, ces instances ont aujourd'hui pour ambition de supprimer nos traditions. Mais pire ! Cette procédure tient au fait, selon la commission, que les informations fournies par la France au cours de la procédure non-contentieuse n'ont pas permis à la commission de s'assurer que toutes les conditions nécessaires pour déroger à l'interdiction posée par la Directive étaient satisfaites.

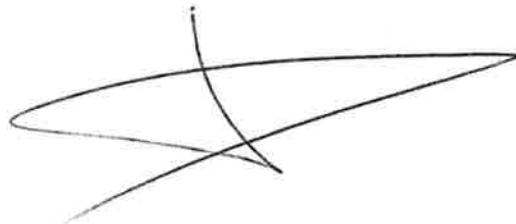
Rappelons que nous parlons d'un mode de chasse hautement sélectif, conçu pour la chasse de la palombe. Aujourd'hui une espèce dont la démographie explose ce qui crée quelques crispations locales concernant le sujet des dégâts aux cultures agricoles.

Il est urgent que les services du Ministère de la Transition écologique et du Secrétariat Général des Affaires Européennes, par le biais de leurs ministres respectifs garantissent l'établissement d'une stratégie de défense commune et partagée avec chaque Fédération Départementale des chasseurs concernée. **Nous craignons également, à travers cette fragilisation européenne, une procédure contentieuse avec une association naturaliste opposée à la chasse.** A ce jour, le ministère ne nous en a pas informé. Nous appelons à une totale transparence pour défendre ce dossier capital pour notre territoire.

C'est pourquoi l'Association des maires du Gers (AMF32), qui représentent la base de notre république, soutient la démarche présentée par la Fédération Départementale des chasseurs du Gers visant à adopter une délibération de soutien à ce monument de notre culture régionale et à alerter solennellement les pouvoirs publics sur les conséquences de cette tentative de suppression organisée au niveau européen.

Le Président

Jean-Paul DUPRÉ



Le Président de l'AMF32

Michel BAYLAC

